

Les conditions d'adhésion au TNC Club de la société HEIDENHAIN FRANCE

1. Adhésions Classique et Premium

Le TNC Club de la société DR. JOHANNES HEIDENHAIN GmbH (HEIDENHAIN) propose deux possibilités d'adhésion distinctes : une adhésion Classique gratuite et une adhésion Premium moyennant une cotisation.

Quel que soit le type (Classique ou Premium), toute adhésion au TNC Club doit être contractée par un(e) représentant(e) légal(e) de l'entreprise qui en fait la demande. Toute adhésion Classique implique obligatoirement d'enregistrer le parc machines de l'entreprise qui souhaite adhérer (voir l'article 7). Une fois l'adhésion au TNC Club validée, HEIDENHAIN s'engage à faire bénéficier chacun des membres de tous les avantages relatifs à l'adhésion choisie, tel que présenté dans l'article 4 des conditions mentionnées ci-après.

Toute adhésion Premium payante oblige non seulement à l'enregistrement du parc machines conformément à l'article 7, mais également à l'enregistrement d'utilisateurs de l'entreprise adhérente conformément au formulaire d'adhésion, ainsi qu'au paiement d'une cotisation annuelle (voir l'article 3).

Ne peuvent adhérer que les entreprises et les sites d'entreprises ayant leur siège en France.

Les points ci-après décrivent plus précisément les détails de l'adhésion.

2. Validation de l'adhésion au TNC Club

La demande d'adhésion au TNC Club s'effectue par le biais d'un formulaire en ligne (www.tnc-club.fr/adhesion/inscription). La validation de l'adhésion est soumise à l'acceptation de notre politique de protection des données et des présentes conditions d'adhésion. Seul(e) un(e) représentant(e) légal(e) de l'entreprise intéressée (ou du site/de l'unité organisationnelle intéressé(e)) est habilité(e) à soumettre le formulaire d'adhésion. Le ou la représentant(e) légal(e) indique le type d'adhésion de son choix dans le formulaire de demande d'adhésion, en optant soit pour l'adhésion Classique soit directement pour l'adhésion Premium. Il est toujours possible d'effectuer une demande d'adhésion Premium ultérieurement.

Les entreprises qui comptent plusieurs sites doivent contracter une adhésion distincte pour chacun de leurs sites.

De même, les entreprises comptant plus de 300 collaborateurs sont limitées à une adhésion distincte par unité organisationnelle (département) du site sur lequel des commandes TNC sont utilisées.

Le formulaire d'adhésion doit être entièrement rempli et contenir la liste des machines et des commandes TNC actuellement utilisées, conformément aux informations détaillées dans l'article 7 des présentes conditions.

HEIDENHAIN valide l'adhésion par écrit en accusant réception du formulaire d'adhésion et en indiquant un numéro de membre du TNC Club. Dès lors qu'il a reçu son numéro de membre, l'adhérent, ou chacun des collaborateurs de l'entreprise adhérente identifié par écrit, peut bénéficier des avantages qu'accorde HEIDENHAIN conformément aux articles 4a, 4b et 4c (adhésion Premium) des présentes conditions. L'adhésion au TNC Club n'est pas automatique. Aussi, HEIDENHAIN se réserve le droit de refuser une demande d'adhésion au TNC Club, notamment si les données communiquées s'avèrent incorrectes.

3. Cotisation d'adhésion annuelle

L'adhésion Classique au TNC Club est gratuite.

L'adhésion Premium au TNC Club est payante. Le montant de la cotisation annuelle pour un membre Premium du TNC Club s'élève actuellement à 750,00 euros HT la première année. HEIDENHAIN réclame le règlement de cette cotisation à la suite du formulaire d'adhésion, puis à la fin de chaque premier trimestre d'une année calendaire. Dans le cas où le formulaire pour une adhésion Premium est transmis en cours d'année, la cotisation annuelle reste intégralement due étant donné que les avantages cités aux articles 4b et 4c des conditions du TNC Club sont accordés immédiatement après validation de l'adhésion au TNC Club. Dans le cas où le formulaire pour une adhésion Premium n'est transmis qu'au cours du quatrième trimestre de l'année calendaire, les avantages présentés dans l'article 4c restent intégralement valables l'année calendaire suivante, en plus des avantages applicables pour cette année-là.

A partir de la deuxième année d'adhésion Premium, le montant de la cotisation diminue pour passer à 500,00 euros HT par an, à l'heure actuelle.

La société HEIDENHAIN se réserve le droit de modifier à tout moment le montant des cotisations applicables. Le cas échéant, les membres du TNC Club sont tenus informés de toute modification apportée à la cotisation annuelle au moins six mois à l'avance.

4. Avantages

Les avantages mentionnés ci-après valent exclusivement pour le site/l'unité organisationnelle figurant dans le formulaire d'adhésion. La jouissance par plusieurs sites ou unités organisationnelles de l'entreprise adhérente des éléments qui composent l'offre détaillée ci-après est exclue. Les entreprises qui comptent plusieurs sites/unités organisationnelles doivent contracter une adhésion distincte pour chaque site/unité organisationnelle, conformément à l'article 2 des présentes conditions.

Les avantages accordés varient suivant le statut du membre (Classique ou Premium). HEIDENHAIN octroie à chaque membre du TNC Club les avantages suivants :

- Des offres valables une seule fois après validation de l'adhésion en tant que membre Classique ou Premium et enregistrement du parc machines :
 - A titre gratuit, pour chaque machine enregistrée (au choix) :
 - Soit : une option logicielle DXF Converter (option 42)
 - Soit : une option logicielle Remote Desktop Manager (option 133)
 - Soit : un jeu de manuels TNC (iTNC 530 ou TNC 620 ou TNC 640)
- Des services d'aide et d'assistance optimisés auprès de notre hotline

b. Des offres valables une seule fois après validation de l'adhésion en tant que membre Premium :

- Réception, une seule fois, d'un kit de formation HEIDENHAIN gratuit composé de :
 - Au choix : un poste de programmation TNC avec clavier virtuel (en fraisage) ou un poste de programmation DATA PILOT (en tournage)
 - 3 licences HIT Fraisage à 3 axes (e-learning)
 - 3 repères orthonormés HEIDENHAIN

c. Des avantages annuels valables dans le cadre d'une adhésion Premium :

- Une visite gratuite d'un expert en TNC HEIDENHAIN
- Des invitations à des salons nationaux spécialisés sur lesquels la société HEIDENHAIN est présente, valables pour un maximum de trois utilisateurs enregistrés par entreprise adhérente.
- Une participation gratuite à l'une des formations de deux jours organisées en région. Il s'agit de formations exclusivement réservées aux membres du TNC Club. Un maximum de trois utilisateurs enregistrés par entreprise adhérente peut y participer une fois par an.
- 20 % de remise sur une formation CN de type « programmation pièces » du catalogue, organisée dans les locaux de HEIDENHAIN France, pour un maximum de trois utilisateurs par entreprise adhérente, une fois par an.
- 75 % de remise pour une formation CN de type « programmation pièces » du catalogue, organisée dans les locaux de HEIDENHAIN France, pour un alternant par entreprise adhérente, une fois par an.
- Invitation aux journées techniques organisées en région, pour un maximum de trois utilisateurs enregistrés par entreprise adhérente.

La société DR. JOHANNES HEIDENHAIN GmbH se réserve le droit de compléter, de réduire ou de modifier unilatéralement la liste des avantages susmentionnés.

5. Disponibilité des avantages

HEIDENHAIN met tout en œuvre pour mettre à disposition de tous les membres Premium du TNC Club, sans distinction, l'ensemble des produits mentionnés, dans la quantité indiquée (voir articles 4b et 4c). Les produits proposés sont toutefois soumis à des contraintes de planification et d'organisation.

Les événements, stages, ateliers et formations offerts aux membres Premium dans l'article 4c requièrent toujours un nombre minimum de participants pour pouvoir être proposés dans un cadre raisonnable. Si le nombre minimum de participants requis n'est pas atteint, l'événement ne sera pas maintenu. Les membres du TNC Club sont informés du nombre minimal de participants requis à l'annonce de l'événement. Si un événement ne peut pas avoir lieu de manière prévisible (trop peu de participants), les membres du TNC Club en seront tenus informés dans les plus brefs délais.

De même, les événements qu'organise le TNC Club sont soumis à une limite quantitative. Tous les événements mentionnés dans l'article 4 sont soumis à un nombre maximum de participants. Si le nombre maximal de participants à un événement est atteint, tous les membres Premium en seront tenus informés et il ne leur sera plus possible de s'inscrire à l'événement concerné. Le fait qu'un événement ne soit plus accessible aux membres Premium intéressés en raison d'un trop grand nombre de participants ne justifie pas une réclamation. HEIDENHAIN s'efforcera toutefois de proposer une compensation en conséquence (priorité à l'occasion d'un événement organisé ultérieurement, etc.), sans que cela ne constitue un droit légitime pour autant.

Par ailleurs, pour les événements suscitant l'intérêt d'un trop grand nombre de membres, HEIDENHAIN s'efforcera d'organiser, le cas échéant, soit des événements ouverts à un plus grand nombre de participants soit plusieurs événements du même type. Cela ne constitue toutefois pas un droit légitime.

Seule l'exécution des prestations mentionnées dans l'article 4b est garantie à chacun des membres Premium du TNC Club et se révèle par conséquent juridiquement contraignante pour HEIDENHAIN.

6. Parc machines, enregistrement des machines

Toute personne effectuant une demande d'adhésion au TNC Club doit également transmettre, par le biais du formulaire d'adhésion, une liste du parc de machines sur lesquelles sont utilisées des commandes HEIDENHAIN, avec les informations suivantes :

- Constructeur de la machine (obligatoire)
- Type de machine (obligatoire)
- Année de construction (obligatoire)
- Type de commande (obligatoire)
- Axes disponibles sur la machine (obligatoire)
- Numéro du logiciel CN (obligatoire)
- Numéro de SIK (obligatoire)

Ces mentions sont obligatoirement requises pour adhérer au TNC Club.

Les membres du TNC Club s'engagent à signaler toute modification de leur parc machines à HEIDENHAIN au plus tard tous les trois ans. HEIDENHAIN leur enverra automatiquement une demande d'actualisation de leurs données en temps voulu. Dans le cadre d'une mise à jour ultérieure du parc machines, la société adhérente se verra bénéficier des mêmes avantages que ceux mentionnés dans l'article 4a pour toute nouvelle machine enregistrée.

7. Droits de propriété

L'ensemble des droits (droits d'auteur, droit des marques et autres droits de propriété) relatifs aux contenus, aux données et à d'autres éléments du TNC Club sont exclusivement détenus par HEIDENHAIN et protégés par la loi sur les droits d'auteur et le droit des marques. L'ensemble des contenus est réservé à votre information personnelle. Tout autre usage est interdit sans l'autorisation expresse de HEIDENHAIN.

8. Protection des données

Lorsque vous adhérez au TNC Club, HEIDENHAIN enregistre des données concernant l'entreprise et des personnes physiques à des fins de gestion du TNC Club. Vos données personnelles (prénom, nom, adresse e-mail) sont utilisées par HEIDENHAIN dans le respect de la réglementation relative à la protection des données.

Les données relatives à l'entreprise ou à des personnes physiques ne sont transmises à des tiers que dans le cas où des formations ou des prestations de conseil sont réalisées conjointement par HEIDENHAIN et ses partenaires.

Veuillez respecter la déclaration de confidentialité de HEIDENHAIN en vigueur. Celle-ci peut être consultée sur le site internet www.heidenhain.fr.

9. Résiliation de l'adhésion au TNC Club

Il est possible de résilier son adhésion au TNC Club à tout moment, par le biais d'une notification écrite (e-mail, fax, envoi postal), avec prise d'effet immédiate. La résiliation de l'adhésion au TNC Club entraîne immédiatement la perte du bénéfice des avantages mentionnés dans l'article 4 des présentes conditions, que HEIDENHAIN octroie aux membres du TNC Club. Cela vaut également pour les avantages déjà réservés qui n'ont pas encore eu lieu. Les cotisations d'adhésion déjà engagées l'année de la résiliation ne sont pas remboursées.

Un membre qui s'est désabonné peut effectuer une nouvelle demande d'adhésion au TNC Club l'année suivante. Une ré-adhésion en tant que membre Premium n'ouvre toutefois pas droit à la réception d'un nouveau kit de formation HEIDENHAIN gratuit (article 4b). Le droit à un kit de formation gratuit ne s'applique expressément qu'en cas de première adhésion au TNC Club.

10. Dissolution du TNC Club

La société HEIDENHAIN se réserve le droit de dissoudre le TNC Club à la fin d'une année calendaire. Le cas échéant, toutes les adhésions au TNC Club expirent automatiquement à la fin de cette année calendaire. Les membres du TNC Club seront tenus informés d'une telle décision au moins 3 mois avant.

11. Décharge de responsabilité en matière d'exactitude et d'exhaustivité

HEIDENHAIN exclut toute garantie d'exactitude et d'exhaustivité des informations, des textes, des illustrations, des liens ou de tout autre contenu du TNC Club, et de leur adéquation à leur destination.

12. Dispositions finales

Le droit applicable est le droit français. La seule juridiction compétente pour statuer sur tout litige lié directement ou indirectement au TNC Club est celle du siège social de HEIDENHAIN FRANCE.

HEIDENHAIN FRANCE sarl

2 avenue de la Cristallerie

92310 Sèvres, France

☎ 01 41 14 30 00

FAX 01 41 14 30 30

E-mail : info@heidenhain.fr

www.heidenhain.fr